

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 9 décembre 2013, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

13-12-237

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 9 décembre 2013, tel que présenté.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE

13-12-238

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité, à 20h03, d'ajourner la présente séance jusqu'à la fin de la période requise pour procéder à la tenue de la séance extraordinaire relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 9 DÉCEMBRE 2013

13-12-245

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité, à 20h40, de reprendre la séance ordinaire du 9 décembre 2013.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013

13-12-246

Le maire fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2006 TEL QU'AMENDÉ

13-12-247

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2006 tel qu'amendé, au courant du mois de novembre 2013, pour la somme de 4122.59 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 NOUVELLE NORME SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

13-12-248

ATTENTU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Montcalm pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu que le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

13-12-249

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 76 549.43 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3305 à 3345.

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	CHÈQUES ÉMIS EN NOVEMBRE		
3304	BELL MOBILITÉ	139,74	FRAIS CELLULAIRES
	TOTAL CHÈQUES ÉMIS EN NOVEMBRE	139,74	

3305	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	1 117,70	REMISE RÉGIME DE RETRAITE
3306	BELL MOBILITÉ	38,11	FRAIS TELEAVERTISSEURS
3307	BELL CANADA	131,83	FRAIS TELECOPIEUR
3308	HYDRO-QUÉBEC	481,02	ÉCLAIRAGE DES RUES
3309	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	495,25	ESSENCE
3310	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	344,93	OUVERTURE DE 4 DOSSIERS
3311	PRÉVOST FORTIN D'AOUST	2 065,69	HONORAIRES PROFESSIONNELS
3312	MUN. DE ST-FAUSTIN-LAC-CARRE	943,70	ENTRAIDE INCENDIE -LACS RICHER NORD & CARIBOU EST
3313	SERVICES INFORMATIQUES DES LAURENTIDES	1 099,45	TRANSFERT DE DONNEES SUR SERVEUR
3314	VILLE DE MONT-TREMBLANT	768,00	UTILISATION DE LA FREQUENCE INCENDIE
3315	FLEURISTE ST-JOVITE INC.	57,49	BOUQUET POUR BENEVOLE DE L'ANNEE
3316	COMBEQ	298,94	FORMATION CAPTAGE DES EAUX
3317	FÉFÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	27,40	FRAIS DE TRANSPORTS DICOM
3318	RENAUD-BRAY	31,45	LIVRE BIBLIO
3319	DÉPANNEUR AU PETIT CENTRE	337,15	5 A 7 - BENEVOLES & REPAS FORMATION POMPIERS
3320	LUCIE CÔTÉ - PETITE CAISSE	177,30	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
3321	JBM MARQUAGE ROUTIER INC	1 023,28	MARQUAGE RUE PRINCIPALE
3322	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ ENR.	24,73	ENTRETIEN DE LA SCIE MÉCANIQUE
3323	MÉCANIQUE BENOIT PEPIN	133,90	ENTRETIEN CAMION DE VOIRIE
3324	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	23,00	ENSEIGNE RÉFLÉCHISSANTE
3325	EFFIGI ART	1 851,11	TABLEAU D'AFFICHAGE 2E VERS.
3326	LES ENTREPRISES MALETTE	45,30	PRODUIT DEGLAÇANT
3327	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC	47,74	MORTIER, CONNECTEUR
3328	JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	781,83	VÉRIFICATION DE 2 CAMIONS INCENDIE ET DE POMPES
3329	ARÉO-FEU	713,63	VÉRIFICATION DES APPAREILS RESPIRATOIRES
3330	SONIA LARRIVÉE	700,00	HONORAIRES COURS RCR
3331	CABANONS FILIATRAULT	2 085,44	AVANCE SUR CABANON POUR ECOCENTRE
3332	STEVEN LAROSE	209,31	DÉPENSES POUR LE 5 À 7 DES BÉNÉVOLES: 166.62 \$ FRAIS DE DEPLACEMENT: 42.69 \$
3333	HUGUES JACOB	350,80	DÉPENSES POUR LE 5 À 7 DES BÉNÉVOLES: 317.95 \$ FRAIS DE DEPLACEMENT: 32.85 \$
3334	HUGUETTE DROUIN	64,62	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE-DÉCEMBRE
3335	AHMED EL MOUGI	838,16	REMBOURSEMENT DE TAXES PAYÉES EN DOUBLE
3336	MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU	6 531,28	RÉPARTITION DÉPENSES DU SERVICE INCENDIE
3337	ANNULÉ		
3338	FRANCINE LAFOREST	50,00	ALLOCATION CCU 2013-12-09
3339	RITA TITLEY	50,00	ALLOCATION CCU 2013-12-09
3340	MICHAEL DOYLE	50,00	ALLOCATION CCU 2013-12-09
3341	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	10 914,70	PRÊT AUTOPOMPE
3342	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	528,03	NIVELAGE ET GRAVIER CH. TASSÉ
3343	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 636,60	DENEIGEMENT SECTEUR SUD, 2e DE 6 VERS
3344	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	297,01	DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUN. 2e DE 6 VERS.
3345	EXCAVATION DMO INC.	4 982,25	DENEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 2e DE 6 VERS
3346	MÉLANIE RICHARD	152,50	BUFFET - RENCONTRE PRÉPARATION DU BUDGET
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	4 172,57	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	7 937,73	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	SALAIRES VERSÉS	7 798,76	DÉPÔTS DIRECTS
	<u>TOTAL</u>	<u>76 549,43</u>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

7. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2013**

13-12-250

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2013.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13-12-251

8. **VENTE PAR SHÉRIF – 249 CHEMIN DU LAC-DU-BROCHET**

CONSIDÉRANT que les impôts fonciers relatifs à la propriété sise au 249 chemin du chemin du Lac-du-Brochet, n'ont pas été payés et ce, depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu :

- de mandater les procureurs de la municipalité pour procéder à la vente par shérif à la propriété sise au 249 chemin du chemin du Lac-du-Brochet;
- d'autoriser les frais afférents à ladite vente;
- et d'autoriser le paiement du dépôt de la somme de 1 500\$ prévue pour ladite vente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne que l'enlèvement de la neige bat son plein. Il ajoute que la guignolée aura lieu le dimanche 15 décembre 2013 et le nombre de famille dans le besoin a considérablement augmenté cette année.

Richard Pépin, conseiller responsable de la sécurité publique révèle que le travail sur le plan des mesures d'urgence avance très bien et qu'il devrait être prêt en début d'année 2014.

Danielle Woolley, conseillère responsable des loisirs et des communications, raconte la réussite de la clinique de vaccination ayant eu lieu le 5 décembre dernier. Près de 56 personnes ont participé à cet événement. Elle espère grandement que cet événement puisse demeurer au sein de notre municipalité pour les années futures.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la revitalisation du Mont-Blanc annonce que le projet de photos d'antan se poursuit et l'exposition devrait voir le jour sous peu.

Richard Tees, conseiller responsable de l'urbanisme et de l'environnement mentionne que l'urbaniste Richard Morin de la MRC des Laurentides est venu rencontrer la municipalité le mois dernier pour saisir les particularités propres à Montcalm relativement à la préparation du prochain Schéma d'aménagement prévu pour les prochaines années.

Steven Larose, Maire, énumère quelques événements :

- le 15 novembre dernier avait lieu la soirée annuelle pour souligner le travail exceptionnel des bénévoles. Il révèle la lauréate, Madame Lucie Côté et précise sa précieuse contribution et grande disponibilité pour la municipalité et la communauté. Il en profite pour reprendre cette tribune pour la remercier au nom de tous les citoyens de Montcalm;
- Il souligne qu'après 10 ans de service, M. Ronald Provost se retire avec dignité au poste de préfet de la MRC des Laurentides. Il indique que M. Denis Chalifoux a été élu à titre de nouveau préfet et que pour sa part il maintient son poste à titre de préfet suppléant.
- Il mentionne que le budget de la MRC subi une augmentation légère de 1.9% et que tous sont satisfaits des résultats et accomplissements de 2013. D'ailleurs à ce sujet, les bureaux de la MRC des Laurentides subissent un agrandissement subventionné par les programmes en place.
- Il est fier d'annoncer le retour du programme des Cadets policiers à la SQ, un programme fort apprécié par la population en général;

- Il conclut en mentionnant que lors de la dernière rencontre des maires à la MRC, la question des compteurs intelligents a été évitée par l'ensemble des maires et rappelle que ce n'est aucunement l'optique des municipalités de s'impliquer dans ce dossier.

13-12-252

10. **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu de nommer Monsieur le Conseiller Denis Courte à titre de maire suppléant.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13-12-253

10.1 **RÔLE ET FONCTIONS DES CONSEILLERS**

Le maire Steven Larose présente le rôle et fonctions pour les conseillers :

Denis Courte, district 1 : maire suppléant et responsable de la voirie;
Richard Pépin, district 2 : responsable du service incendie et de la sécurité publique;
Danielle Woolley, district 3 : responsable des loisirs et communication;
Pierre Bertrand, district 4 : responsable du développement économique;
Huguette Drouin, district 5 : responsable de la bibliothèque et la culture;
Richard Tees, district 6 : responsable de l'urbanisme et environnement.

11. **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL DU 1^{ER} JANVIER AU 30 NOVEMBRE 2013**

Le rapport budgétaire semestriel du 1^{er} janvier au 30 novembre 2013 est déposé conformément.

12. **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2014**, lesquelles se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 h**, au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville :

- | | |
|---------------|----------------------|
| • 13 janvier | • 10 février |
| • 10 mars | • 14 avril |
| • 12 mai | • 9 juin |
| • 14 juillet | • 11 août |
| • 8 septembre | • 14 octobre (mardi) |
| • 10 novembre | • 8 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13-12-254

13. **POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT que la politique de travail des employés vient à échéance le 31 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter ladite politique de travail des employés et qu'elle se renouvelle automatiquement par périodes successives d'un an (1) couvrant les dates du 1 janvier au 31 décembre.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

14. **DEMANDE – RALLYE DÉFI 2014-2015-2016**

Point reporté ultérieurement.

15. **URBANISME ET RÉGLEMENTATION**

15.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002, AFIN DE CRÉER LA ZONE 16-V ET D'AJOUTER LA CLASSE RÉPARATION MÉCANIQUE**

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

13-12-255

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 303-2013 amendant le règlement de zonage numéro 193-2002 afin de créer la zone 16-V et d'ajouter la classe réparation mécanique. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

15.2 **PIIA – NOUVELLE CONSTRUCTION AU 101 CHEMIN DU LAC-BERVAL**

13-12-256

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement no 251-2008 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal au 101 chemin du Lac-Berval a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est favorable audit projet de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu que le conseil approuve le projet de construction d'un bâtiment principal au 101 chemin du Lac-Berval

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

15.3 **DEMANDE DE PROLONGATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU DÉLAI POUR AMENDER LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME POUR SE CONFORMER AVEC LE RÈGLEMENT 277-2013 DE LA MRC DES LAURENTIDES**

13-12-257

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Laurentides doivent amender leur réglementation d'urbanisme afin de se conformer avec le règlement 277-2013 de ladite MRC à l'introduction des dispositions concernant les parcs régionaux linéaires le P'tit Train du Nord et le corridor aérobique modifié en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour procéder audit amendement est le 9 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu que la municipalité de Montcalm demande au ministère des Affaires municipales et des Régions une prolongation du délai supplémentaire sans toutefois dépasser le 31 décembre 2013, afin de permettre d'amender sa réglementation d'urbanisme et de se conformer au règlement 277-2013 de la MRC des Laurentides, règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

16. **MONTANT DU BUDGET SERVANT DE BASE RELATIVEMENT AU MODE DE TARIFICATION EU ÉGARD À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE**

13-12-258

CONSIDÉRANT que l'article 4 de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, telle qu'amendée, stipule que :

« Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente. »

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu que le conseil confirme son approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2014, lequel a été établi à 173 000\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

17. **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

19. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

13-12-259

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.